

**4261 - Subventions aux associations  
pour la protection de l'enfance**

**Répartition de l'enveloppe de  
fonctionnement en faveur de l'enfance**

**Rapport n° CP/2012/361**

**Service gestionnaire :**

Secrétariat général du pôle aide à la personne

**Résumé :**

Le présent rapport vise à proposer l'attribution d'une subvention de fonctionnement à une association oeuvrant dans le domaine de l'enfance.

J'ai l'honneur de vous soumettre une demande de subvention de fonctionnement en faveur d'une association figurant dans le tableau joint en annexe. Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des solidarités lors de sa réunion du 19 avril 2012. Le montant total de l'aide attribuée s'élève à 3 000 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27116	65-6574-51	230 000,00 €	230 000,00 €	3 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 3 000 € au bénéficiaire figurant au tableau annexé.*

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL